

**Conseil économique et social**

Distr.: Générale
26 avril 2006

Français
Original: Anglais

**Commission pour la prévention du crime
et la justice pénale**

Quinzième session

Vienne, 24-28 avril 2006

Point 4 de l'ordre du jour

Débat thématique: "Optimiser l'efficacité

de l'assistance technique aux États Membres

dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale"

Nomination d'un membre du Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

Note du Secrétaire général**

1. L'attention de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale est appelée sur une question concernant la composition du Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, qui appelle une décision de la Commission et du Conseil économique et social. Le mandat d'un membre du Conseil, Jean-Claude Karsenty (France) expire le 7 novembre 2006.

2. Aux termes de l'article IV des statuts de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, joint en annexe à la résolution 1989/56 du Conseil économique et social en date du 24 mai 1989:

“2. La composition du Conseil est la suivante:

a) Sept membres choisis par le Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance parmi les candidats proposés par le Secrétaire général et approuvés par le Conseil économique et social, compte dûment tenu du fait que l'Institut et ses activités sont financés au moyen de contributions volontaires et que le principe d'une répartition géographique équitable doit être respecté. Les membres sont choisis parmi des personnalités éminentes possédant les qualifications et compétences requises. Ils sont nommés à titre

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

** La présentation de cette note a été retardée par la réception tardive des informations nécessaires.



individuel pour un mandat de cinq ans à compter de la date de la première réunion du Conseil à laquelle ils sont invités à participer. Ils ne peuvent être nommés une nouvelle fois par le Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, avec l'approbation du Conseil économique et social, que pour un seul mandat additionnel.”

3. Selon le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat, les fonctions et les compétences de l'ancien Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, sur ce sujet parmi d'autres, sont échues à la Commission.
4. Est proposée la candidate suivante: Michèle Ramis-Plum (France).
5. Le principe d'une répartition géographique équitable régit la composition du Conseil, dont les membres sont actuellement:

Ann-Marie Begler (Suède)

Pedro David (Argentine)

Iskander Ghattas (Égypte)

Željko Horvatić (Croatie)

Jean-Claude Karsenty (France)

Takayuki Shiibashi (Japon)

Elizabeth Verville (États-Unis d'Amérique)

6. On trouvera ci-joint en annexe des renseignements concernant la candidate.

Annexe

Renseignements concernant la candidate présentée pour siéger au Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

Michèle Ramis-Plum (France)

1. Michèle Ramis-Plum est actuellement Représentante permanente adjointe de la France auprès de l'Office des Nations Unies et des organisations internationales à Vienne (Office des Nations Unies à Vienne, Agence internationale de l'énergie atomique, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires). À ce titre, M^{me} Ramis-Plum participe aux sessions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et a pris part à la négociation de la Convention des Nations Unies contre la corruption (2002-2003).
 2. M^{me} Ramis-Plum a été Vice-Présidente de la quarante-huitième session de la Commission des stupéfiants (2004-2005).
 3. De 1998 à 2001, elle a été chef du service des Français à l'étranger.
 4. De 1995 à 1998, elle a été Attachée culturelle à l'Ambassade de France au Mexique.
 5. Avant d'assumer ces fonctions, M^{me} Ramis-Plum était chef de la section du recrutement de la Division des ressources humaines du Ministère des affaires étrangères.
 6. Auparavant, elle était chargée de la négociation des conventions des Nations Unies, en particulier dans les domaines de la lutte contre le terrorisme et de l'entraide judiciaire.
 7. M^{me} Ramis-Plum est entrée au Ministère des affaires étrangères en 1980 et a été troisième secrétaire à l'Ambassade de France à Bogota de 1981 à 1983.
 8. Elle est titulaire d'une maîtrise en droit et d'un diplôme de sciences pénales et de criminologie de l'Université d'Aix-en-Provence, ainsi que d'un diplôme de l'Institut d'études politiques de Paris.
-